

## **ANALYSE D' ENSEMBLE.**

### **Concernant le Général Katz et les charniers du Petit-Lac.**

A la page 332 de son livre *L'Honneur d'un Général*, Joseph Katz conteste qu'il y ait eu des charniers au Petit-Lac. Il parle même à ce sujet de « *prétendu* » charnier.

« *J'ordonne, écrit-il, une enquête poussée pour m'assurer qu'il n'y a pas de charnier. L'officier de gendarmerie qui en est chargé et qui a toute la confiance de l'ALN (Sic) ne décèle rien. L'odeur n'est pas plus pestilentielle qu'ailleurs* ».

Il n'échappera pas aux lecteurs de ce dossier qu'en affirmant cela, le Général entre en contradiction directe avec le message de son 2ème Bureau qui indique que le FLN s'est opposé à l'enquête des militaires français et ne les a pas laissés venir au Petit-Lac. Il y a de bonnes chances que le Général ait menti.

Nous avons publié cette dépêche du 2ème Bureau, plus haut, dans le sous-chapitre intitulé *L'Après 5 Juillet*. Les militaires français ne pouvant se rendre sur place, ont pris des photos en RAV (reconnaissance à vue), par hélicoptère. Nous n'avons pas été autorisé à reproduire ces clichés, mais ils l'ont été par J.J.Jordi, dans son livre : *Un silence d'état*. Ed Sotéca.

Signalons, ce qui ne manque pas de piquant, que la fameuse dépêche du 2<sup>ème</sup> Bureau porte la signature de Joseph Katz.

Nous reproduisons ci-après la photocopie de la dépêche et ce que j'écrivais déjà en 2001 à propos du livre du Général.

---

Jean Monneret.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES EN ALGERIE

Oran; le 12 Juillet 1962

XXIX<sup>e</sup> CORPS D'ARMEE  
ETAT-MAJOR - 2<sup>e</sup> BUREAU  
N° I 5I2 /24<sup>e</sup>CA/2

BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS

I.- Dans la journée du 7 Juillet 1962, un renseignement d'extrême valeur parvenu au G.A.O.R faisait état de l'enfouissement de cadavres F.S.E, victimes du "Pogrom" du 5 Juillet, au bord du Petit Lac. L'enfouissement effectué à coups de bull-dozer.

Une reconnaissance photo par hélicoptère fut immédiatement ordonnée et exécutée dans la soirée du 7 Juillet.

II.- L'étude des photos, confirmée par R.A.V effectuée par un Officier qualifié, a permis de relever le fait suivant :

- parmi la série d'une dizaine de fosses alignées sur la rive Nord Ouest du Petit-Lac, une fosse du centre (marquée d'une flèche sur le cliché N°380) a été tout fraîchement comblée. La photo jointe montre à l'évidence les traces d'un engin de terrassement.

Le renseignement donné paraissait donc bien recoupé.

III.- Le 8 Juillet, le Général Commandant le G.A.O.R fit communiquer le renseignement au "capitaine" "BAKHTI", chef de la Zone autonome d'Oran. Une katiba fut envoyée sur place à la demande du G.A.O.R.

Aucun résultat de cette "enquête" n'est parvenue à la connaissance du 2<sup>e</sup> Bureau du Corps d'Armée.-

DESTINATAIRES:

- M. le Général de Corps d'Armée  
Aérien Commandant Supérieur des  
Forces en Algérie.  
E.M.I./2<sup>e</sup> Bureau

- LA REGHAIA -

Le Général de Division K A T Z  
Commandant provisoirement le XXIX<sup>e</sup> Corps d'Armée  
P.O Le Lieutenant-Colonel D U M O N E T  
Chef du 2<sup>e</sup> Bureau  
Signé : DUMONET

avaient été saisis de 448 plaintes. Ses déclarations furent citées dans *Le Monde*, des 29/30 juillet 1962, par son correspondant André Pautard, en page 2 de ce journal. Il est à noter cependant que Monsieur Herly consulté par nous le 11 mai 1997, nous a déclaré qu'il n'avait pas de dossiers à cette époque-là, ni de données statistiques précises. Il nous a dit ne pouvoir ni confirmer ni infirmer ce chiffre. Selon lui les cas d'enlèvements se situaient à environ 150.

Il faut signaler que le JMO du Secteur Autonome d'Oran fait mention en date du 7 de 125 Européens disparus depuis le 5 juillet. Un TO du quatorze juillet de l'État-major d'Alger porte ce nombre à 218 disparus (Référence I R 274).

### ***Le Petit Lac***

En ce qui concerne le Petit Lac et ses cadavres, il peut paraître oiseux de discuter des odeurs. Signalons que, parmi nos témoins, il y a un journaliste de l'Agence France Presse, Monsieur Henri Mas, qui continua à résider à Oran après l'Indépendance. Il nous a affirmé que dans le courant de 1963, un an après les incidents, il fut appelé ainsi que plusieurs de ses confrères au Petit Lac pour y assister à une opération d'assainissement du lieu. Il constata alors, avec d'autres témoins, qu'une trentaine de cadavres en furent retirés.

Le général Katz, pour sa part, conteste très vigoureusement qu'il y ait eu un charnier au Petit Lac. Voici ce qu'il écrit à la page 332 de son ouvrage :

*"J'ordonne une enquête poussée pour m'assurer qu'il n'y a pas de charnier. L'officier de gendarmerie qui en est chargé et qui a toute la confiance de l'ALN (sic) ne décèle rien. L'odeur n'est pas plus pestilentielle qu'ailleurs".* Ailleurs, le général parle de "prétendu" charnier.

Nous sommes en mesure d'indiquer que ces lignes sont contredites par les archives militaires que nous avons consultées. Ainsi le dossier 3206 contient-il la copie d'un bulletin de renseignements du 2<sup>ème</sup> Bureau datée du 12 juillet, qui affirme très clairement que des "cadavres FSE (européens) ont été enfouis au Petit Lac". Ce texte signale que dans la journée du 7 juillet, "un renseignement d'excellente qualité est parvenu au groupement Autonome d'Oran faisant état de l'enfouissement de cadavres FSE, au bord du Petit Lac, enfouissement effectué à coups de bulldozer" (SHAT 1 H 3206 - Bulletin n° 1512/24 CA/2).

**Extrait du livre du général Katz : « L'Honneur d'un Général ». (Ed.L'Harmattan).**

## Extrait du livre de J. Katz L'Honneur d'un officier

bande, Attou Mouckdem, mettait en coupe réglée ce quartier et celui de Lamur-Medioni. Il n'avait rien à voir avec le F.L.N. et l'A.L.N., mais cette période troublée favorisait les hors-la-loi.

L'A.L.N. investit le Petit-Lac, une nuit après le 5 juillet, et, selon le témoignage d'une employée de la Préfecture de Police qui habite le quartier, Attou Mouckdem est abattu. Un grand nombre de voitures sont reprises pour être rendues ainsi que des objets ménagers divers meubles, frigidaires, machines à laver, linge etc. Mais leurs propriétaires ne sont plus là pour les récupérer. Les villas européennes occupées, même en l'absence de leurs locataires normaux, sont nettoyées et au besoin remises en état par ceux qui s'y étaient installés indûment.

Des mesures draconiennes sont prises pour éviter les exactions de toutes natures. Le port du pantalon kaki est interdit à tous ceux qui ne sont pas militaires et les contrevenants déculottés sur le champ. Le port du couteau et la détention d'armes sont également défendus sous peine d'arrestation immédiate. Toute personne molestée ou blessée doit en avertir l'autorité responsable et le coupable sera fusillé sur l'heure. L'A.L.N. se réserve également le droit de sévir contre les Européens coupables de délit.

J'ordonne une enquête poussée pour m'assurer qu'il n'y a pas de charniers. L'officier de gendarmerie qui en est chargé et qui a toute la confiance de l'A.L.N. ne décèle rien. L'odeur n'est pas plus pestilentielle qu'ailleurs. Sur toute la ville flottent des relents de pourriture, les ordures et détritus de toutes sortes n'étant plus enlevés depuis plusieurs semaines, aussi bien dans les quartiers européens que dans les quartiers arabes.

Les allégations concernant les disparus sont pareillement sujettes à caution. Certes, il y a eu des disparitions, il y en a eu trop, beaucoup trop, mais ceux qui ont été portés manquants se sont souvent embarqués clandestinement en avion ou en bateau. Le Chef de Bataillon Aron, commandant le port d'Oran, a vu lui-même plus de 150 personnes s'embarquer sans bagages et sans billet.

Dans l'après-midi, vers 16 heures, une commission mixte réunie depuis 15 heures au P.C. du S.A.O.R., comprenant entre autres le Commandant Coadic, Chef du 2<sup>e</sup>